Emergence de concepts et « négociation lexicale » entre acteurs : le champ de la finance islamique

Evelyne Bourion et Nadia Makouar

ER-TIM INaLCO
49 bis, avenue de la Belle Gabrielle
75012 PARIS
{evelyne.bourion, nadia.makouar}@inalco.fr

Résumé : Les processus selon lesquels un terme s'impose, aussi bien que la vitesse à laquelle ils s'effectuent, peuvent différer selon les aires culturelles : comment passe-t-on d'un thème comme « accéder en France à des produits financiers conformes aux prescriptions religieuses de l'Islam ? » à un terme comme « la finance islamique » ? Cette étude propose, avec l'analyse sémantique de 4 corpus, une réflexion sur la variation et l'instabilité de la mise en mots selon les types de discours, suivant que les milieux et les émetteurs ont déjà une histoire terminologique commune, ou non. Souligner ces différents phénomènes intéresse l'étude des processus de terminologisation en contexte multilingue. On peut constater que l'accès aux ressources n'est pas aussi uniforme qu'il paraît et que comprendre le sens de phénomènes culturels en cours nécessite de les contextualiser à l'aide d'une approche différentielle.

Mots-clés : sémantique de corpus, linguistique textuelle, textométrie, terminologie, types de discours, contexte multilingue.

1 Problématique

« Après Londres, Paris pourrait-elle être la prochaine place à accueillir une banque islamique ? ». L'article du 1er septembre 2004 du journal *Les Échos* qui posait cette question se terminait par une prédiction : « Par rapport à la Grande-Bretagne, la France est en léger retard mais cela ne va pas durer. Une banque islamique pourrait y voir le jour d'ici trois à cinq ans afin de capter les dépôts de la communauté maghrébine en France»[1].

[1] «Les banques françaises concentrent leurs efforts sur le Golfe. La question du financement islamique ne se posant pas encore sur le territoire hexagonal, les banques françaises développent de plus en plus leur activité d'«Islamic Banking» sur le marché porteur du Golfe. Après Londres, Paris pourrait-elle être la prochaine place à accueillir une banque islamique ? Le scénario, pour l'instant fictif, n'est pas improbable. Si une demande d'agrément était déposée auprès des autorités de contrôle françaises, celles-ci n'y verraient pas a priori d'obstacles majeurs. (…) "Par rapport à la Grande-Bretagne, la France est en léger retard mais cela ne va pas durer. Une banque islamique pourrait y voir le jour d'ici trois à cinq ans afin de capter les dépôts de la communauté maghrébine en France", estime Mahmoud Abdelwahab, responsable de l'«Islamic Banking» à l'Union des banques arabes et françaises (Ubaf). Cette institution bancaire, détenue à 44 % par

Cette thématique de « la finance islamique » (angl. *islamic banking*) se situe non seulement à l'intersection de plusieurs discours : la politique et même la philosophie politique, l'économie et le secteur financier en particulier, le droit, mais elle bouscule également des modèles dont la logique est bien implantée de longue date dans différentes parties du monde.

De plus en plus souvent évoquée dans l'actualité en France en 2008 et 2009, la question de l'adaptation du système financier islamique à notre système économique nous intéresse comme un cas susceptible d'alimenter la réflexion des terminologues et celle des linguistes, puisqu'il s'agit, à terme, avec l'introduction d'éléments hétérogènes, d'ajouter tout un ensemble structuré à la terminologie d'un domaine conceptuel déjà bien constitué, et marqué jusqu'à présent par l'anglais. Dans le domaine de la finance, en effet, la pression culturelle du monde anglo-saxon est manifeste[2], et les néologismes sont souvent issus de l'anglais, comme notre presse s'en est fait l'écho dans une actualité récente avec des termes comme *hedge funds, subprime, trader, stock options*, etc.
Or, dans cet ordre constitué intervient à présent un système conceptuel issu d'une autre logique économique et philosophique, où droit et religion sont intriqués : la langue et la culture arabes n'ont pas été par le passé en contact systématique avec ce domaine de la finance et cette rencontre pose deux problèmes :

- l'émergence de concepts nouveaux
- le processus d'assimilation et de lexicalisation de ces concepts.

Dans ce « chantier » qui s'ouvre pour la terminologie et la linguistique, des phénomènes nouveaux, que l'on peut repérer et dater se produisent en ce moment. Comment un domaine bien structuré va-t-il assimiler des créations dues à un autre système de valeurs, exprimées dans une langue et une écriture particulières ? On peut s'attendre à rencontrer une instabilité et une variabilité qui portent la trace de cette nouvelle inter-culturalité, et l'idée de mettre en place une sorte d'observatoire de ces mouvements, pendant la période 2004-2009, s'est imposée.

2 Sémantique de corpus

2.1 Description du corpus

---

[2] La thèse de Max Weber a montré « comment l'éthique protestante a façonné le modèle américain ». (Guéranger F., *La finance islamique*, Paris, Dunod, 2009).

Pour observer cette dynamique, la décrire et tenter de repérer des lignes de force, nous avons constitué un premier corpus « de terrain de fouille » : nous avons fait le choix de prendre des matériaux accessibles sur le Web, et provenant de deux sites institutionnels :
- sur le site du Sénat (www.senat.fr), émanant de la Commission des finances, nous avons retenu deux textes longs :
un rapport de 2007 intitulé « le nouvel âge d'or des fonds souverains »
un rapport édité à l'issue de tables rondes organisées le 14 mai 2008 et transcrivant les débats : la première s'intitule « L'intégration de la finance islamique dans le système financier global. Quels enjeux pour la France ? » et la seconde « Le développement de la finance islamique en France. Quelles adaptations du cadre législatif et/ou réglementaire ? ». Ces textes appartiennent au domaine de l'économie politique.

- sur le site du magazine spécialisé dans le domaine de la presse économique *Les Échos*, un corpus de 23 articles du discours journalistique, datés de septembre 2004 à octobre 2009 et repérés par le mot clé « finance islamique ».

Puisqu'il s'agit du secteur d'activité « économie » et que le thème concerne au premier chef le monde musulman, nous avons retenu des articles provenant de deux sites musulmans francophones, qui présentent la particularité de proposer une rubrique spécialement dédiée à la finance islamique :
- Al-kanz : ce site est édité par une société commerciale et se présente comme un portail pour les consommateurs musulmans. Il propose des informations utiles d'ordre commercial (publicités, liens vers des sites de voyages, des restaurants, etc.) et d'ordres très divers (sur le ramadan et le jeûne, sur la législation et les ressources humaines dans l'entreprise, etc.). Une rubrique particulière sur la finance islamique propose un choix de textes publiés dans la presse française dont nous avons extrait un corpus de 18 articles, qui ne proviennent pas du quotidien *les Échos* et ne font donc pas double emploi avec ce corpus.

- Oumma, site d'une association loi 1901, créée en 1999, qui met en ligne des informations d'ordre pratique et commercial, mais aussi des vidéos et des articles d'information sur l'actualité : ce corpus regroupe 8 textes appartenant au discours journalistique, qui ne sont pas toujours signés mais semblent cependant provenir de sources bien documentées.

Ces textes sont regroupés en 4 corpus nommés respectivement « senat », « les echos », « al-kanz » et « oumma » : une thématique globale les caractérise, mais ils sont issus d'acteurs et de pratiques sociales différents, dont, par hypothèse, ils portent des traces langagières. Une étude sémantique doit en rendre compte, et nous appliquons la méthode de comparaison de corpus à l'aide de fonctions statistiques probabilistes d'usage en sémantique de corpus, que nous interprétons dans le cadre théorique de la *Sémantique interprétative* de F. Rastier[3].

---

[3] Rastier F., *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 2009 (1ère édition : 1987)

statistiques / sous-corpus	Nombre de textes	Nombre d'occurrences
Les Echos	23	11737
Al Kanz	18	13110
Sénat	2	37633
Oumma	8	39316

Tab. 1 – Constitution du corpus

2.2 Concepts théoriques et instruments

La sémantique de corpus reprend dans son cadre propre des avancées de la lexicométrie, comme la recherche de formes « spécifiques » à un corpus de travail, par contraste avec un corpus de référence : pour cette recherche, nous avons donc contrasté chacun des corpus particuliers (sénat, les échos, etc ., les corpus de travail) sur l'ensemble du corpus constitué (« Finance islamique », le corpus de référence), à l'aide d'un test probabiliste, en utilisant le logiciel Lexico3[4]. Pour chaque corpus nous savons que tel ensemble de formes lexicales (et aussi de « segments répétés », ou ensembles de formes, *cf.* ci-dessous) les caractérisent : l'interprétation doit pouvoir relier une partie au moins de ces nouveaux observables (qui ne sont pas là « par hasard » mais pour des raisons de sens), à des particularités du corpus (par exemple, *merci* ou *président* sont spécifiques au corpus « senat » car lors des tables rondes, les changements de tours de parole se sont accompagnés de formules de politesse transcrites dans les textes).

Les concepts théoriques de la sémantique interprétative que nous utilisons dans cette étude sont *le trait sémantique* (« la plus petite unité de contenu » permettant de décrire le contenu et d'opposer deux unités, s'écrivant /trait/) et les classes sémantiques qui structurent les lexiques des langues, *la dimension* (classe de niveau de généralité le plus grand, avec des oppositions comme /animé/ /non animé/, /physique/ /moral/), le domaine (rendant compte, comme en lexicographie, des pratiques humaines) et *le taxème* (classe la plus proche des choix en situation)[5].

3 Plan terminologique

3.1 La diversité des lexicalisations

[4] Lexico3 a été mis au point et est diffusé par l'équipe universitaire Syled-CLA2T, de l'université Paris3. En corpus homogène, comme ici, les scores sont significatifs à partir de 2.

[5] Voir Rastier F. 2009

Ayant observé une grande variété des lexicalisations au cours de la constitution du corpus, nous avons souhaité en prendre la mesure et avons, pour ce faire, repéré les spécificités des segments répétés sous *Lexico3.*

Pour exprimer l'application des contraintes religieuses sur les produits financiers, selon les corpus, on remarque des périphrases comme «les principes de la finance islamique », « les principes de la charia », ou « les principes du Coran ». Pour désigner les produits que l'on peut proposer aux Musulmans, on rencontre « produits compatibles avec la Charia » ou bien un calque de la forme anglaise : *charia compliant* (donnant *charia* compatible), puisque la City a devancé la France dans l'adaptation de son système juridique afin d'accueillir, dès 2004, ces produits islamiques, comme l'article des Échos cité en introduction le précise.

	les échos	**sénat**	**oumma**	**al-kanz**
la charia	**10**	**- 9**	**- 5**	**6/- 5**
de la Charia			**- 3**	**- 4**
principes de la Charia/ les principes de la charia		**5**	**- 4**	**3**
les principes du Coran		**4**		
les principes de la finance islamique	**3**			
la loi islamique	**5**		**- 4**	
conformes à la Charia		**6**	**- 4**	
produits compatibles avec la Charia		**7**	**- 4**	
compatibles avec la Charia		**11**	**- 7**	
«charia compliant»		**- 4**	**6/- 4**	**13**
«charia compatibles»				**4**

Tab. 2 – les scores statistiques de quelques syntagmes désignant l'origine des prescriptions

De même, pour nommer les autorités de contrôle qui, au sein des établissements bancaires veillent au respect des principes islamiques, la lexicalisation n'est pas encore consensuelle, et l'emprunt *charia board* porte la trace d'une implantation antérieure en Grande Bretagne.

	les échos	**sénat**	**oumma**	**al-kanz**
charia board				**4**
comité de Charia		**4**		
conseil de la Charia		**4**		

Tab. 3 – les scores statistiques des syntagmes désignant l'autorité collégiale de contrôle

La notion la plus importante des restrictions engendrées par les préceptes islamiques concerne l'intérêt et on aurait pu penser que ce concept central dans le domaine financier recevrait une importance comparable dans les différents corpus, même si des acteurs différents s'y expriment, venant du domaine financier à proprement parler, de l'économie, du droit, mais aussi de la philosophie politique ou de l'économie politique, puisque la question soulève des débats divers. Mais il n'en n'est rien, comme le montre le tableau 4, où les scores importants du corpus oumma (50 et 10), contrastent fortement avec les scores négatifs des corpus les échos ou al-kanz (-8 et - 6). La différence ne semble pas pouvoir s'expliquer par l'origine du site émetteur.

	les échos	**sénat**	**oumma**	**al-kanz**
l'intérêt/L'intérêt	**- 8**		**50/10**	**- 6**
de l'intérêt	**- 5**	**- 16**	**30**	**- 4**
d'intérêt	**- 5**		**32**	**- 4**
taux d'intérêt	**- 4**	**- 14**	**23**	**- 3**
le taux d'intérêt/Le taux d'intérêt		**- 5**	**10/3**	
du taux d'intérêt		**- 4**		
sans intérêt			**4**	
la pratique de l'intérêt			**5**	
l'interdiction de l'intérêt		**- 4**	**8**	
l'interdiction de l'usure			**3**	
la pratique usuraire		**- 3**	**5**	

Tab. 4 – les scores statistiques des syntagmes composés avec *intérêt* ou *usure*

C'est encore le cas pour d'autres termes qui *a priori* auraient pu sembler consensuels et incontournables dans ce type de textes, comme *la place de Paris,* ou *les obligations islamiques*, ces produits ayant fait l'objet des premières discussions. Ce genre d'observation est pratiquement général, dès que l'on se confronte à un corpus, et c'est pourquoi il nous paraît important d'utiliser les outils de la textométrie, qui nous apportent de nouveaux observables sollicitant notre interprétation.

	les échos	**sénat**	**oumma**	**al-kanz**
place financière			**- 4**	
la place de Paris		**6**	**- 5**	
système bancaire			**3**	
système de partage			**3**	
produits financiers			**- 7**	
obligations islamiques	**4**		**- 4**	
alternatifs				**3**
illicite			**3**	

Tab. 5 – les scores statistiques de quelques syntagmes du domaine économique

3.2 La lexicalisation : entre calque et emprunt

L'observation du corpus permet de mettre en évidence l'hésitation entre calque et emprunt, dans ce cas particulier de langues qui n'ont pas habituellement en contact.

Plan phonologique

On retrouve effectivement des termes arabes lexicalisés en français. Mais ce sont des emprunts indirects à la langue arabe, car ces termes sont retranscrits avec une orthographe peu conforme au système phonologique français.
C'est le cas par exemple de *sukuk,* désignant des « obligations financières conformes à la charia » et de *murabaha* (« opération d'achat et de revente ») ou encore de *mudaraba* (« commandite ») : le *u* (prononcé *ou*) est une trace du passage de ces termes par l'anglais.
Dans notre corpus on trouve *soukouk(s)* (4 fois contre 73 pour l'autre orthographe), *mourabaha* (4 fois contre 13), *ou mousharaka* (1 fois contre 5). On perçoit alors un glissement orthographique pour une adaptation au système phonologique. De plus, la plupart d'entre eux ont droit à une flexion en –s pour le pluriel (alors que *sukuk* est une forme de pluriel en arabe).

Plan morphologique

Quand des termes existent en français pour désigner des produits financiers proches de ceux proposés par la finance islamique, on compose un syntagme en ajoutant soit l'adjectif « islamique », soit une périphrase comme « conforme à la charia », etc. C'est le cas par exemple dans notre corpus pour *lease islamique* ou *leasing islamique* qui correspond au produit financier islamique *ijara* (crédit-bail), *leasing* étant un emprunt attesté depuis 1963 (TLFi). De même *joint venture* traduit *musharaka* (co-entreprise).
Dans le corpus sénat, et dans la bouche de deux avocates spécialistes du droit britannique, nous avons trouvé un mélange des deux langues avec le syntagme

diminishing musharakah, pour désigner le *musharaka* dégressif[6], donc un cas de créolisation.
Dans le corpus sont attestés par ailleurs des calques de la langue anglaise, comme *charia compliant* (compatible avec la charia) qui dans certains textes est remplacé par *charia-compatible*. On passe du duo anglais-arabe à celui de français-arabe, et l'anglais semble donc bien être la langue *vecteur* pour une partie de ces termes.

Morphologie et sémantique

Dans l'exemple suivant, un texte polémique du corpus oumma, débattant du caractère moral de la finance islamique, on constate que parallèlement à la constitution d'une famille morphologique, il y extension du domaine d'emploi, du domaine /alimentation/ à /produits commercialisés/ :
« Cette demande à forte capacité d'investissement est traitée déjà depuis plusieurs années par les banques traditionnelles qui ont même, pour certaines, créé des filiales dédiées afin d'endosser un marketing plus «oriental» sans remettre en cause l'appartenance culturelle de la maison mère au modèle bancaire occidental classique. Des ingénieurs spécialisés sur les produits prétendus conformes à la Shari'a (prononcer «charia-complayante») planchent du matin au soir pour «halaliser coûte que coûte l'inhalalisable», au moins sur les jolis prospectus bordés de calligraphies arabes… »

Pour désigner les produits financiers qui seront le plus rapidement accessibles, il est possible que soit adoptée globalement la solution que préconise F. Guéranger : « (…) dans la suite, par commodité, on ne s'interrogera pas sur le genre du produit en question (*murabaha*, *ijara* …) : la dénomination de chacun d'eux sera précédée de l'article *le* ou *un*, sous-entendant « le contrat de ». Ainsi, par exemple, on écrira *un murabaha* pour éviter d'écrire « un contrat de murabah »[7].

4 Vers une structuration en classes sémantiques

4.1 Banque islamique *vs* finance islamique

Pour la désignation des cadres de référence, on observe l'alternance entre *finance* et *banque* mais ce dernier terme peut avoir les deux sens « lieu particulier où le consommateur peut réaliser des opérations bancaires, et rencontrer des spécialistes des produits financiers» et celui de « système financier » (en sémantique c'est

---

[6] «(…) le plan d'achat immobilier (home purchase plan), forme alternative de prêt immobilier permettant l'accès à la propriété des Musulmans au Royaume-Uni. Ce produit peut être basé, soit sur l'ijara, sorte de crédit bail immobilier ou de location vente, soit sur le diminishing musharaka, un produit offrant la possibilité d'acquérir progressivement une propriété tout en le louant. Il a été bien accueilli par le marché en répondant à une véritable attente.» «Ce dispositif [d'éxonération de droit de timbre] a été étendu, par la suite, aux ijara et ijara/diminishing musharaka, qui supportaient un triple droit de timbres. » (senat)

[7] *Op. cit*. p. 89, et qui atteste le terme anglais « *decreasing partnership* » p. 96.

l'opposition du trait /physique +/ et /physique -/ qui permet de décrire les deux signifiés, qui comportent l'un et l'autre le trait de domaine /finance/)
Si à l'origine, le terme *banque* s'est imposé, comme l'illustre la désignation anglaise d' « Islamic banking » dont parle le texte des *Échos* cité en introduction[8], il semble qu'à présent celui de *finance* prenne le dessus, pour des raisons de différents ordres :
- par rapport à *banque*, *finance* est mieux adapté pour désigner un système « abstrait »
- ce fait est probablement influencé par la prégnance du mot *finance* dans l'actualité depuis 2007, avec les remous de la « crise financière », et même peut-être avant. En effet, on peut également y voir l'influence de l'exigence morale des consommateurs et des investisseurs à propos des « investissements socialement responsables », qui se développe depuis 2005-2006, à la suite de procès retentissants contre des entreprises comme Walmart, par exemple, aux Etats-Unis.[9]

	les échos	**sénat**	**oumma**	**al-kanz**
La finance islamique/ la finance islamique	**3**	**8**	**- 9/- 48**	**8/20**
le développement de la finance islamique		**6**		
financement islamique	**3**		**- 3**	
les principes de la finance islamique	**3**			
la finance conventionnelle			**- 5**	**6**
l économie réelle				**6**
la banque de financement et d investissement	**3**			
la civilisation capitaliste/ civilisation capitaliste		**- 5**	**8/10**	
la doctrine capitaliste			**3**	
banques arabes	**8**			
banque islamique/ la banque islamique	**7/4**		**- 5**	
Les banques islamiques/ les banques islamiques/ banques islamiques			**- 4** **- 6**	**5/6** **11**
banques occidentales	**3**			
banques conventionnelles				**5**

Tab. 6 – les scores statistiques des syntagmes désignant le secteur économique

[8] *Cf* : « les banques françaises développent de plus en plus leur activité d'"Islamic Banking" sur le marché porteur du Golfe »
[9] *Cf* F. Guéranger, *op.cit* .p. 20 :"c'est ainsi qu'environ quatre cents investisseurs institutionnels (15000 milliards de dollars d'actifs gérés) ont, à ce jour, signé le document intitulé PRI ("Principes pour l'investissement durable") demandant des rapports standardisés dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance".

On remarque que *finance conventionnelle* et *banque conventionnelle* s'emploient dans les sites musulmans pour caractériser « les autres » alors que *banque(s) islamique(s)* est en spécificité positive dans les textes des sites du Sénat et des *Échos* : c'est une constante de l'observation de corpus qu'on trouve en miroir, l'image d'un « univers » dans un autre et que dans un discours comme l'économie, un acteur n'a pas besoin de lexicaliser son propre cadre de référence autant que celui des autres acteurs qui interagissent avec lui.

4.2 Constitution de deux classes et deux paliers

L'importance nouvelle de la question morale sur le secteur de l'investissement explique la nouvelle donne qui structure le lexique :
- la notion de *finance éthique* devenant plus présente dans le discours de certains acteurs économiques, le néologisme *finance conventionnelle* se répand pour constituer une classe avec *finance éthique* auquel il s'oppose : en sémantique textuelle, ces syntagmes constituent le taxème /type d'investissement/, qui reflète les situations de choix de l'investisseur.
- le champ se structure d'autre part avec une classe où *finance éthique* (sous-entendu : *classique*)[10] s'oppose à *finance* (sous-entendu : *éthique*) *islamique.*

Ces classes reflètent des situations de choix réel : si vous souhaitez réaliser un investissement éthique, vous refusez un ensemble de secteurs économiques comme l'armement, le jeu, l'alcool, qui constituent le noyau dur traditionnel dans les deux modèles, américain et européen, auquel s'ajoutent selon les milieux et/ou époques, le tabac, l'apartheid, la guerre contre le Vietnam, etc. Pour la finance éthique islamique en particulier on trouve aussi le commerce du porc.

5 Conclusion

L'intérêt nouveau pour la finance islamique bouscule un secteur dont les contours doivent se redéfinir : c'est ce que l'émergence et l'expansion de la lexie *finance conventionnelle* manifeste.

Nous avons voulu prendre une sorte de « photographie » des bouleversements en cours dans ce domaine terminologique et mettre en évidence à la fois la variabilité actuelle des usages et quelques zones de stabilisation.

Des « négociations » sont à l'œuvre dans des univers conceptuels et linguistiques établis pour aboutir à des lexicalisations consensuelles : nous souhaitons poursuivre ce travail de fouille en enregistrant les mouvements qui vont se produire au cours des prochains mois, une période qui paraît devoir être décisive pour le secteur de la

[10] La question est plus complexe car deux modèles de finance éthique coexistent ; le modèle américain et le modèle européen, v. Guéranger F., *op. cit.*, p. 16.

finance islamique en France[11], en nous attachant plus spécifiquement aux différences entre les types d'énonciateurs et de texte.

Références

BOURIGAULT D & SLODZIAN M., « Pour une terminologie textuelle », Terminologies nouvelles, 1999, pp. 29-32.
GUERANGER F., *La finance islamique*, Paris, Dunod, 2009
LAMALLE C., MARTINEZ W., FLEURY S., SALEM A., FRACCHIOLLA B., KUNCOVA A. & MAISONDIEU A., Manuel d'utilisation Lexico3, version 3.41, 2003 (http://www.cavi.univ-paris3.fr/Ilpga/ilpga/tal/lexicoWWW/manuels.htm)
RASTIER F., *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 2009 (1ère édition : 1987)

[11] Après Strasbourg, Paris Dauphine propose depuis la rentrée 2009 un diplôme « Principes et pratiques de la finance islamique ».